Fiche de Données de Sécurité

Règlement 1907/2006/EC

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du Produit : Shell Refrigeration Oil S4 FR-F 68
Utilisations : Huile pour compresseurs frigorifiques.

Code Produit : 001D8396

Fabricant/Fournisseur : Société des Pétroles Shell

Immeuble les Portes de la Défense 307 Rue D'Estienne D'Orves F-92708 Colombes Cedex

Téléphone : (+33) 0969366018 **Télécopie** : (+33) 0969366030

Courrier électronique : Pour tout renseignement sur le contenu de cette fiche

du contact pour la FDS technique santé-sécurité, prière de contacter

lubricantSDS@shell.com par e-mail.

Numéros d'Appel

d'Urgence

: Shell (en France 24/24h): 0800 33 86 86 (+33 4 27 46 37 02)

ORFILA: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification CE : Non classé dangereux d'après les critères CE.

Dangers pour la santé : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite. L'injection intra-cutanée sous haute pression peut provoquer de graves lésions, notamment des nécroses locales. L'huile utilisée peut

contenir des impuretés nocives.

Signes et symptômes : Un délai dans l'apparition de la douleur ainsi que des lésions

tissulaires quelques heures après l'injection mettent en évidence une nécrose locale. Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

Dangers physiques et

chimiques Effets sur

l'environnement

: Non classé inflammable mais peut brûler.

: Non classé comme dangereux pour l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation

Mélange d'esters carbolyxiques.

Règlement 1907/2006/EC

Fiche de Données de Sécurité

4. PREMIERS SOINS

Informations Générales : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions

normales d'utilisation. Si les symptômes persistent, consulter

un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de

l'eau avant de la laver avec du savon si du savon est disponible. Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou hospitaliser. Lors de l'utilisation de matériel sous haute pression, une injection de produit sous la peau peut arriver. Si des blessures sous haute pression se produisent, la personne doit être envoyée immédiatement à l'hôpital. Ne pas attendre que des symptômes apparaissent. Consulter un médecin

même s'il n'y a pas de blessure apparente.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Si l'irritation

persiste, consulter un médecin ou hospitaliser.

Ingestion : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas

d'ingestion de quantités importantes, mais il faut tout de même

consulter un médecin.

Instructions pour le

Médecin

Traiter selon les symptômes. Les blessures résultant d'une injection à haute pression nécessitent une intervention chirurgicale rapide et une thérapie éventuelle aux stéroïdes, pour minimiser les lésions tissulaires et la perte de fonction. Parce que les blessures au point d'entrée sont petites en apparence et ne reflètent pas la gravité des lésions plus profondes, une exploration chirurgicale pour déterminer l'étendue du degré d'intervention peut être nécessaire. Il faut éviter les anesthésiants locaux ou de faire tremper la blessure dans de l'eau très chaude parce que cela peut contribuer à faire enfler les tissus, provoquer des spasmes vasculaires et une ischémie. Une décompression chirurgicale rapide, un débridement et un enlèvement des corps étrangers peuvent être réalisés sous anesthésie générale, et une exploration plus

étendue est indispensable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Dangers Spécifiques : Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange

complexe de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Monoxyde de carbone. Composés organiques et

inorganiques non identifiés.

Agent extincteur

approprié

Mousse, pulvérisation d'eau ou brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés

pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'Extinction

Déconseillés

Équipement de protection :

pour les pompiers.

Ne pas utiliser d'eau en jet.

Pour s'approcher d'un feu, dans un lieu confiné, porter un équipement approprié de protection comprenant un appareil

2/8

Version 1.0

Date d'entrée en vigueur 16.09.2010

Fiche de Données de Sécurité

Règlement 1907/2006/EC

respiratoire.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Eviter tout contact en cas de déversement ou de fuite du produit. Pour plus de renseignements sur le choix de l'équipement de protection individuel, se reporter à la section 8 de la fiche technique santé-sécurité. Pour les informations relatives à l'élimination, voir Chapitre 13. Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un

confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la

terre ou d'autres barrières appropriées.

Méthodes de Nettoyage. : Epandage glissant. Eviter les accidents, nettoyer

immédiatement.

Empêcher tout écoulement en érigeant une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir l'épandage. Récupérer le liquide directement ou dans un absorbant. Eponger le résidu à l'aide d'un absorbant tel que l'argile, le sable ou un autre matériau convenable, et éliminer

de manière adéquate.

Conseils : Prévenir les autorités compétentes si des déversements

Supplémentaires significatifs ne peuvent être retenus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction locale. Eliminer de manière adéquate tout torchon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie. Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour l'évaluation des risques liés aux conditions locales, afin de faciliter la détermination des contrôles à mettre en place pour garantir une manutention, un stockage et une élimination de ce matériau dans de bonnes

conditions de sécurité.

Manipulation : Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter

l'inhalation de vapeurs et (ou) de brouillards. Lorsque le produit manipulé est conditionné en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.

Entreposage : Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit

frais et correctement ventilé. Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés. Température de stockage: 0 - 50°C / 32 - 122°F

Matériaux Recommandés : Pour les récipient/réservoirs ou leur revêtement interne, utiliser

acier doux.

Matériaux Déconseillés : Pour les conteneurs ou les revêtements de conteneurs, éviter

le PVC, le polyéthylène ou le polyéthylène haute densité.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Si la valeur de l'ACGIH (Conference Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux) est indiquée danc ce document, c'est uniquement à titre d'information.

Date d'entrée en vigueur 16.09.2010 Règlement 1907/2006/EC

Fiche de Données de Sécurité

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Contrôles de l'Exposition

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielle. Sélectionner les contrôles après évaluation des risques au niveau local. Les mesures appropriées comprennent : Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air. Quand le matériau est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, le matériau risque davantage de se concentrer dans l'air.

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes nationales recommandées. Vérifier avec les fournisseurs de l'équipement de protection individuelle.

Protection Respiratoire

Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation. En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit. Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil de protection pour la santé sur le lieu de travail, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté à des mélanges de particules / de gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN141.

Protection des Mains

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), faits à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation, p. ex., la fréquence et la durée des contacts, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection des yeux

En cas d'éventuelles projections, porter des lunettes de protection ou un écran facial complet. Homologué à la Norme UE EN166

Vêtements de Protection Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standard.

Méthodes de Contrôle

Il peut être requis de surveiller la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le milieu

Version 1.0

Date d'entrée en vigueur 16.09.2010

Règlement 1907/2006/EC

Fiche de Données de Sécurité

de travail général pour confirmer la conformité avec une LEMT et la convenance des moyens de contrôle de l'exposition. Pour

certaines substances, une surveillance biologique peut

également se révéler appropriée.

Contrôles de l'exposition Environnementale Minimiser le déversement dans l'environnement. Une évaluation de l'environnement doit être effectuée pour s'assurer de la conformité à la législation locale en matière

d'environnement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Incolore. Liquide à température ambiante.

Odeur : Légère.

pH : Non applicable. Point d'ébullition initial et : > 280 °C / 536 °F Valeur(s) estimée(s)

Point d'ébullition initial et plage de température

d'ébullition

(1)

Point d'écoulement : Typique -42 °C / -44 °F Point d'éclair : > 230 °C / 446 °F (COC) Limites inférieures et : Typique 1 - 10 %(V)

supérieures d'inflammabilité

ou d'explosivité

Température d'auto- : > 320 °C / 608 °F

inflammation

Pression de vapeur : < 0,5 Pa à 20 °C / 68 °F (Valeur(s) estimée(s))

Masse volumique : Typique 991 kg/m3 à 15 °C / 59 °F

Solubilité dans l'eau : Négligeable.

Coefficient de partage : n-

octanol/eau

: > 6 (basé sur les informations de produits similaires)

Viscosité cinématique : Typique 66 mm2/s à 40 °C / 104 °F

Densité de vapeur (air=1) : > 1 (Valeur(s) estimée(s)) Vitesse d'évaporation : Données non disponibles

(nBuAc=1)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable.

Conditions à Éviter : Températures extrêmes et lumière solaire directe.

Matières à Éviter : Agents oxydants forts.

Produits de : Il ne devrait pas se former de produits de décomposition

Décomposition dangereux durant un stockage normal.

Dangereux

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur les données des

composants et sur la toxicologie de produits similaires. Estimé modérément toxique: LD50 > 5000 mg/kg, Rat Estimé modérément toxique: LD50 > 5000 mg/kg, Lapin

Toxicité Dermique Aiguë Toxicité Aiguë par

Toxicité Orale Aiguë

: N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Inhalation

Possibilité d'irritation légère. Un contact prolongé ou répété

Irritation de la Peau

avec la peau sans un nettoyage correct peut boucher les pores

Règlement 1907/2006/EC

Fiche de Données de Sécurité

de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la

folliculite.

Irritation des Yeux Irritation des Voies Respiratoires Possibilité d'irritation légère.

: L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut causer une

irritation.

Sensibilisation Doses Répétées de Estimé non sensibilisant pour la peau.Non considéré comme un danger.

Toxicité Mutagènicité Cancérogènicité . Tron concludit comme an dangen

Considéré comme ne présentant pas de risque mutagène. Les composants ne sont pas reconnus comme étant associés

à des effets cancérigènes.

Toxicité pour l'appareil reproducteur et pour le développement Informations Complémentaires

: Non considéré comme un danger.

: Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination. TOUTE huile usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évité. Une injection à haute pression de produit dans la peau peut provoquerdes

nécroses locales si le produit n'est pas enlevé

chirurgicalement.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit. Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues.

Toxicité Aiguë : Mélange peu soluble. Peut se déposer et engluer

physiquement les organismes aquatiques. Estimé pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l (pour les organismes aquatiques) (LL/LE50 exprimés comme la quantité nominale de produit nécessaire pour préparer un

extrait aqueux test).

Mobilité : Liquide dans la plupart des conditions de l'environnement.

Flotte sur l'eau. S'il pénètre dans le sol, il sera absorbé par les

particules du sol et ne sera pas mobile.

Persistance / Dégradabilité

Estimé non facilement biodégradable. Les principaux constituants sont estimés naturellement biodégradables. Toutefois certains composants du produit peuvent persister

dans l'environnement.

Bioaccumulation : Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

Autres effets négatifs : Le produit est un mélange de composés non volatils, qui ne

sont pas supposés s'échapper dans l'atmosphère en quantités importantes. Non considéré comme ayant un potentiel de destruction de la couche d'ozone, ni de création d'ozone par

réaction photochimique ou encore de participer au

réchauffement climatique.

Règlement 1907/2006/EC

Fiche de Données de Sécurité

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS

Élimination du Produit : Si possible récupérer ou recycler. Le générateur de déchets

est responsable de la détermination de la toxicité et des propriétés physiques du produit généré pour déterminer la classification du déchet et les méthodes d'élimination

adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours

d'eau.

Emballage Souillé : Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de

préférence par un collecteur ou une entreprise agrée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au

préalable.

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et

réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Code UE de destruction des déchets (EWC) 13 08 99 huiles usagées non spécifiées ailleurs. La classification des déchets

incombe toujours à l'utilisateur final.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement ADR

RID

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement RID

ADNR

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement ADNR

IMDG

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement IMDG

IATA (des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer)

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement IATA

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

Classification CE : Non classé dangereux d'après les critères CE.

Symboles CE : L'Etiquette de Danger n'est pas requise

Phrases de risque CE : Non classé. Conseils de prudence : Non classé.

Inventaires locaux

EINECS : Tous les

composants sont répertoriés

Shell Refrigeration Oil S4 FR-F 68

Version 1.0

Date d'entrée en vigueur 16.09.2010

Règlement 1907/2006/EC

Fiche de Données de Sécurité

et/ou sont des

polymères exemptés.

TSCA Tous les

> composants sont répertoriés.

Autres informations Code Sécurité sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

> Code du Travail - Surveillance médicale spéciale : Article R.241-50, arrêté du 11.07.1977. France - INRS : Maladies Professionnelles – Tableau des maladies professionnelles: non

concerné

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrase(s) R

Non classé.

Numéro de version de la

Fiche de données de

sécurité

: 1.0

Fiche de données de sécurité valide à partir du

(date)

Révisions de la Fiche de

données de sécurité Réglementation relative à

la fiche de données de

sécurité

Distribution de FDS

: 16.09.2010

: Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique un amendement par rapport à la première version.

Règlement 1907/2006/EC

: Les informations de ce document pourront être mises à la

disposition des clients ou de tout utilisateur du produit.

Avis : LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE

SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS

CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET

LA DESCRIPTION DU PRODUIT AUX REGARDS DES

EXIGENCES DANS LE DOMAINE OU LES DOMAINES DE LA SANTE, DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT. CES

RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS

CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES

PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.